

Fiche « Santé et sécurité au travail »

Fiche de recueil papier d'une observation

Cette fiche permet aux usagers, personnels des collectivités, intervenants extérieurs ou agents de l'Éducation nationale ne pouvant pas utiliser l'application « Prévention Gestion des Risques - PGR » de rédiger une observation ou une suggestion relative à la santé, à la sécurité ou aux conditions de travail dans le cadre de l'article 3-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Informations importantes

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Rectorat de Grenoble.

Les données sont conservées dans l'application pendant 10 ans, puis archivées. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et/ou demander leur effacement. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter :

- la personne en charge de l'application, conseiller-prevention-acad@ac-grenoble.fr
- le délégué à la protection des données de l'académie de Grenoble, dpd@ac-grenoble.fr

Ces informations sont consultables par :

- le responsable de service (Recteur, IA-DASEN, Chef d'établissement, IEN de circonscription, ...),
- les assistants de prévention,
- les conseillers de prévention,
- Les représentants du personnel siégeant au sein des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT)

Soyez synthétique dans vos propos, le nombre de caractères est limité. Vous pouvez indiquer le nombre de personnes concernées. Si besoin, vous communiquerez des informations complémentaires (détail de la situation, compte rendu, photo) directement à l'assistant de prévention.

Règles de rédaction

- Si des personnes sont citées, elles sont désignées par leur fonction et non par leur nom.
- Chaque personne est responsable de ses écrits.
- Les observations à caractère menaçant, injurieux, diffamatoire, outrageant ou discriminatoire sont répréhensibles.

Dépôt de la fiche

Le contenu de cette fiche sera retranscrit dans l'application « PGR ».

La fiche doit être remise :

- Dans une école : à la direction de l'école ou à l'assistant de prévention de la circonscription.
- Dans un collège ou un lycée : à l'assistant de prévention de l'établissement.
- Dans un service administratif : à l'assistant de prévention du service.

En l'absence d'assistant de prévention identifié, il convient de se rapprocher de la direction de l'établissement, de la circonscription, de la DSDEN ou du rectorat.

Suivi de la fiche PGR

Des notifications vous seront adressées par courriel lors des différentes étapes du traitement de votre fiche. La personne à qui vous avez remis la fiche peut également vous renseigner sur son état d'avancement.



Fiche « Santé et sécurité au travail »

Fiche de recueil papier d'une observation

Informations générales

☐ 1^{er} degré ☐ 2nd degré ☐ Services déconcentrés

☐ Ardèche ☐ Drôme ☐ Isère ☐ Savoie ☐ Haute-Savoie

École, établissement ou service :

Commune :

Position ou qualité du rédacteur (*agent, parent, élève, agent territorial, intervenant extérieur...*) :

Nom et prénom du rédacteur :

Adresse électronique :

Description de la situation

Nature du risque :

Lieu précis

Date :

Nombre de personnes exposées :

Description de l'observation : *Décrire les faits ou la situation observée de manière précise et factuelle*

Suggestion de résolution : *Indiquer, si vous le souhaitez, une proposition permettant de supprimer ou de réduire le risque*

Date et signature du rédacteur